



Doc. 16087
27 janvier 2025

La nécessité d'un nouvel ordre international fondé sur des règles

Amendement¹ n° 12

Mme Olena KHOMENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 5, insérer la phrase suivante:

«De tels actes constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et soulignent combien il est urgent de mettre en place des mécanismes complets pour amener les responsables à répondre de leurs actes et de faire cesser immédiatement les hostilités.»

Note explicative

Il importe de souligner que la Fédération de Russie viole la Charte des Nations Unies.

Déposé par:

KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
MEZENTSEVA-FEDORENKO Mariia, Ukraine, PPE/DC
RUBBESTAD Michael, Suède, CE/AD
TIBLOM Victoria, Suède, CE/AD
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD

1. 2025 - Première partie de session

